MODERNISATION DE LA FONCTION RH





CISIRH Réseau IMRH Newsletter n°15 Juillet 2021

Bonjour à tous,

L'équipe du réseau IMRH est heureuse de vous communiquer les dernières actualités des travaux engagés sur les sujets RH!

Nous vous souhaitons une très bonne lecture ainsi que de bonnes vacances d'été. Au plaisir de vous retrouver prochainement !

L'équipe du Réseau IMRH

SOMMAIRE

		_
	Actualités du réseau IMRH	. 3
	« Harmonisation des demandes RH » - Diffusion des formulaires	3
	« Sécurisation de la mobilité » : Déploiement de la fiche interministérielle de situati individuelle (FISI)	
	Relation aux comptables - Etat liquidatifs	5
	Relations comptables – Titres à valider (TAV)	5
	Veille réglementaire – Supplément familiale de traitement	6
	Veille réglementaire – REX congé parental	6
	Structuration du réseau	. 7
	Copil métier des SIRH du 16 juin 2021	7
	Copil du Réseau IMRH du 5 mai 2021	7
	Nouvelles publications dans la bibliothèque de référence	. 8
1000	Agenda du réseau	. 8



« Harmonisation des demandes RH » - Diffusion des formulaires

Pour rappel, l'équipe du réseau IMRH a conçu un lot de 15 formulaires validés par les ministères sur la base d'une architecture commune : l'identification de l'agent ; les données nécessaires au traitement de la demande ; le circuit de traitement de la demande ; les règles de gestion RH ; les pièces à joindre.

Ces formulaires couvrent une trentaine de demandes RH portant sur les processus suivants :

- Autorisation de cumul d'activité / Temps partiel pour création d'entreprise
- Déclaration d'activité
- Congés d'accompagnement
- Congés liés l'arrivée d'un enfant
- Prolongation de l'activité au-delà de la limite d'âge
- Congé bonifié
- Disponibilités
- Congé de formation professionnelle
- Don de jour
- Temps partiels hors thérapeutique
- Compte épargne temps
- Temps partiel thérapeutique
- Indemnité pour frais de changement de résidence
- Attribution prime de restructuration de service / Allocation d'aide à la mobilité du conjoint
- Supplément familial de traitement

Ces formulaires sont **disponibles sur le portail PISSARHO** en cliquant sur ce <u>lien</u>. Ils seront également disponibles prochainement sur le chatbot <u>Rebecca.</u>

Ces formulaires ont été transmis aux administrations le 24 mars dernier. Des réflexions seront menées sur **l'implémentation de certaines demandes RH dans le Self-agent RenoiRH** en 2022.

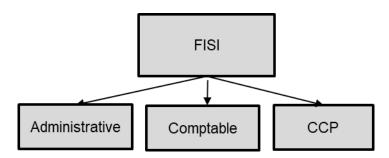
Les travaux d'harmonisation des demandes RH se poursuivent en 2021.

Les ministères sont invités à faire remonter (<u>ici</u>) à tout moment leurs besoins éventuels (modélisation de nouveaux formulaires, etc.) à ce sujet.



« Sécurisation de la mobilité » : Déploiement de la fiche interministérielle de situation individuelle (FISI)

La FISI se décline désormais en trois volets :



Les données contenues dans les trois volets sont les suivantes :

- FISI administrative: l'ensemble des données de gestion et de carrière RH qui permettront à l'administration d'accueil de ne pas interrompre la gestion de l'agent;
- **FISI comptable** : l'ensemble des données financières qui peuvent permettre à l'administration d'accueil d'assurer la prise en charge financière de l'agent ;
- FISI certificat de cessation de paiement (CCP): l'ensemble des données financières à transmettre au comptable valant certificat de cessation de paiement. Ce volet est exclusivement alimenté par des données issues de l'application PAY/PAYSAGE.

A ce jour, les FISI administrative et comptable ont été déployées au sein du ministère de la Justice. La FISI administrative sera mise en production au 2ème semestre 2021 par les ministères Sociaux et les Services du Premier ministre (SPM). Des travaux de conception de la FISI ont débuté aux ministères économiques et financiers.

Par ailleurs, la FISI administrative sera **déployée dans le portail ENSAP**. En effet, début septembre 2021, sont prévus des tests à l'échelle après la mise en production de l'évolution du portail ENSAP permettant le dépôt de la FISI et la réception des premiers flux de FISI en provenance du Ministère de la Justice, des Ministères Sociaux et des SPM. L'objectif est de **mettre à disposition de chaque agent public une FISI administrative sur le portail ENSAP chaque début d'année, sous réserve d'être développée dans les SIRH ministériels.**

Les autres ministères sont invités à déployer la FISI pour bénéficier de ses apports en cas de mobilité des agents. A cette fin, les ministères qui souhaitent s'engager dans cette démarche peuvent se rapprocher des ministères-pilotes pour obtenir les spécifications de la FISI et bénéficier de leur retour d'expérience sur son développement dans les SIRH.

Un point d'étape des travaux sur la FISI a été organisé le 2 juillet dernier à distance. Il a réuni une cinquantaine de participants, issus de tous les ministères, du bureau 2F-CE2A de la DGFiP et de la DGAFP. La restitution de cet atelier sera prochainement disponible sur <u>Pissarho</u>.

Relations aux comptables - Etat liquidatifs

En lien avec le bureau 2F-CE2A de la DGFiP, des travaux avaient été engagés pour construire et mettre à disposition des ministères des états liquidatifs standardisés et harmonisés (données et structure communes) permettant ainsi d'harmoniser les pratiques entre ordonnateurs et comptables.

A cette fin, deux modèles d'états liquidatifs ont été proposés : **individuel** (un seul agent concerné) et **collectif** (plusieurs agents concernés). Ces modèles se déclinent pour couvrir la plupart des types d'indemnités versées aux agents publics.

Vous pouvez, dès à présent, retrouver ces modèles sur le portail PISSARHO en cliquant sur ce lien.

Le CISIRH développe en parallèle un **module indemnitaire** pour les SIRH Hriens (Sirhius, Dialogue, RenoiRH, Alliance) qui calculera automatiquement les montants des indemnités.

Ces modèles d'états liquidatifs y seront **implémentés afin d'être générés automatiquement** puis déposés dans le dossier comptable de l'agent *via* GAUDDI.

Le module est disponible dans le SIRH RenoiRH depuis avril 2021. De plus, des travaux de paramétrage et de tests sont en cours avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En parallèle, plusieurs questions réglementaires sont en cours de discussion entre la DGAFP et le CISIRH. Un point important concerne les travaux sur les impacts des congés et absences sur l'attribution et le calcul des primes et indemnités. Les résultats de ces travaux permettront un paramétrage fin du module indemnitaire et conforme à la réglementation en vigueur ainsi que la sécurisation de ce processus.

Relations comptables – Titres à valider (TAV)

La gestion des indus de rémunération dans la fonction publique est une problématique régulièrement soulevée par les ministères. Elle fait intervenir une multiplicité d'acteurs et son processus est jugé souvent long et complexe. A ce jour, il n'existe pas de procédure harmonisée au niveau interministériel.

Pour y répondre, un atelier interministériel consacré à la gestion des TAV a été organisé à distance le 17 juin dernier.

Cette séance a fait l'objet d'une participation active et d'échanges constructifs! En effet, 56 personnes, issues de tous les ministères, ont participé à la réunion! La DGFiP était également présente et a largement contribué aux échanges.

L'atelier avait pour objectifs de :

- o Rappeler le cadre juridique et le processus de gestion des TAV ;
- o Faire un état des lieux des difficultés rencontrées ;
- o Proposer des pistes d'amélioration de ce processus ;
- o Proposer une procédure de gestion harmonisée des TAV.



Cet atelier a été l'occasion pour les ministères d'échanger sur leurs bonnes pratiques et a confirmé l'intérêt porté au sujet. Beaucoup de thématiques ont été abordées, notamment la prescription des indus de rémunération, la notification des titres validés ainsi que les restitutions Chorus disponibles pour traiter les TAV.

Des ateliers dédiés seront organisés prochainement sur ces thématiques.

Vous pouvez télécharger la restitution de l'atelier ici.

Veille réglementaire - Supplément familial de traitement

Le supplément familial de traitement (SFT) est un sujet RH soulevant des **problématiques de gestion** récurrentes.

Avec la modification du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 et la prise en compte de la garde alternée, l'organisation d'un **atelier interministériel** dédié a été jugée nécessaire. Il a été organisé à distance le 15 juin dernier et a rencontré un vif succès ! En effet, **66 personnes**, issues de tous les ministères, ont participé à la réunion ! La DGAFP et la DGFiP étaient également présentes.

L'atelier avait pour objectifs de :

- Rappeler les principes du SFT et la réglementation applicable ;
- Echanger sur les bonnes pratiques des administrations ;
- Faire un focus sur la garde alternée ;
- Traiter des cas complexes d'attribution du SFT;
- Présenter la calculatrice du SFT conçue par le CISIRH.



Les échanges ont été riches et ont confirmé la nécessité de clarifier la procédure applicable au SFT. La calculatrice a également fait l'unanimité auprès des ministères!

Retrouvez ici:

- Le support et la restitution de l'atelier ;
- La calculatrice du SFT conçue par le CISIRH;
- Le guide d'utilisation de la calculatrice.

Veille réglementaire – REX congé parental

Un retour d'expérience (REX) dédié à la mise en œuvre des **nouvelles dispositions relatives au congé parental et à la disponibilité pour élever un enfant** sera organisé au cours du 2^{ème} semestre 2021.

L'objectif de ce retour d'expérience est de dresser un **état des lieux complet des modalités de mise en œuvre des nouvelles mesures** par les administrations afin de consolider le dispositif interministériel d'analyse d'impacts des projets de texte RH.

A cette fin, un questionnaire préalable a été adressé aux ministères le 8 avril dernier afin d'identifier :

- les difficultés éventuelles rencontrées par les administrations pour assurer la mise en œuvre des nouvelles mesures ;
- les bonnes pratiques des ministères pour faciliter ladite mise en œuvre.

Les réponses seront exploitées pour nourrir les réflexions sur l'amélioration du dispositif.

N'hésitez pas à apporter vos contributions sur ce sujet en contactant ici le Réseau IMRH.



Copil métier des SIRH du 16 juin 2021

Le **COPIL métier des SIRH** s'est tenu le 16 juin dernier sous la présidence de la DGAFP.

Compte tenu d'un contexte sanitaire plus favorable, le COPIL a pu être organisé en partie en présentiel à la satisfaction des participants.

Cette instance a été consacrée aux actualités de la feuille de route SIRH 2022 ainsi qu'aux principaux projets interministériels relatifs à la GRH (FISI, DSN, signature applicative, etc.).

Copil du Réseau IMRH du 5 mai 2021

Le **COPIL** interministériel du réseau IMRH s'est tenu le 5 mai dernier. Il a été l'occasion de rappeler les missions du COPIL réseau : proposer des sujets de GRH constituant des « irritants » pour les ministères afin, notamment, de dresser un état des lieux, partager les bonnes pratiques, produire des livrables (réalisation de fiches de procédure, guides ...) et répondre aux différents besoins/problématiques identifiées par les ministères.

Ce COPIL s'est déroulé en deux temps. La première partie avait pour objectif d'aborder les différents travaux en cours avec les ministères afin d'échanger et recueillir leurs observations. Il a également permis d'identifier les sujets qui pourraient faire l'objet de futurs ateliers ou de groupes de travail.

La seconde partie avait pour objectif de revenir et d'échanger sur les pistes d'amélioration du fonctionnement du Réseau IMRH, déjà abordé lors du précédent, COPIL réseau, afin notamment de renforcer son positionnement dans la communauté interministérielle.

A partir de ce diagnostic, **trois pistes ont été proposées** pour renforcer le positionnement du réseau IMRH :

• La création d'un **espace collaboratif** dédié au Réseau IMRH (création d'une communauté Osmose qui permettra de mettre à disposition des documents de travail);

- L'organisation de **réunions virtuelles Webinar** sur des sujets RH ciblés, (à chaque réalisation de fiche/ livrable, présentation et FOCUS sur les points les plus importants à retenir; points d'étape sur les sujets du Réseau IMRH, par exemple sur la FISI)
- L'envoi d'une newsletter mensuelle (un sujet à communiquer par mois ex : flyers sur la FISI ou les états liquidatifs).

Ces pistes seront mise en œuvre au cours 2nd semestre 2021.

Vous pouvez retrouver la restitution de ce COPIL Réseau en cliquant ici.



Nouvelles publications dans la bibliothèque de référence

Ont été diffusés des guides RH portant sur :

- Le guide (téléchargeable <u>ici</u>) relatif à **l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle** (ISRC), ainsi que le simulateur de calcul de celle-ci (<u>ici</u>);
- Les guides d'utilisation de la FISI administrative et comptable (ici);

Par ailleurs, un guide portant sur le congé bonifié sera prochainement diffusé.

Nous rappelons que si vous souhaitez qu'un guide ou une fiche soit réalisé sur un thème RH particulier, n'hésitez pas à en faire la demande en vous adressant au <u>réseau IMRH.</u>

Agenda du réseau

Les prochains évènements prévisionnels organisés par le Réseau IMRH au cours du 2^{ème} semestre 2021 sont les suivants :

- Ateliers relatifs aux titres à valider (TAV);
- REX sur le congé parental et la disponibilité pour élever un enfant ;
- Travaux d'harmonisation du compte rendu d'entretien professionnel;
- Atelier sur le congé bonifié;
- COPIL Réseau IMRH.

L'équipe du réseau IMRH

Hervé GOLDBLATT-WINTER

Marie GUILLAUMIN

Nicolas BRIDENNE Blandine PELLICIER

Vous souhaitez nous contacter ou soumettre des sujets à traiter au niveau interministériel ?

C'est par ici